



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24\_206

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le 23/12/2024

ID : 038-200040111-20241217-24\_206A-DE



**OBJET : TARIFS  
PROFESSIONNELS  
DÉCHÈTERIES 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise  
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 11 décembre 2024

<b>Nombre de Conseillers :</b>  <i>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 8 Votants : 34</i>  <b>Résultat des votes :</b>  <i>Pour : 34 Abstention : 0 Contre : 0</i>	<b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b>  Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;  <b>Pouvoirs :</b> Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS ; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI, Éric L'HÉRITIER à Claude COUX
--	---

**RAPPELANT** que les tarifs 2025 pour l'accès des professionnels aux déchèteries intercommunales doivent être votés avant le 31 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** les coûts réels d'exploitation du service de déchèterie ainsi que le reversement de la TVA au service des impôts,

**CONSIDÉRANT** la hausse des coûts de location et de rotation des bennes, et de traitement de l'ensemble des flux, liés à l'actualisation des coûts de marchés,

**CONSIDÉRANT** le déploiement, en septembre 2024, de la filière REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) sur les déchèteries d'Entre deux Guiers et de Saint Pierre d'Entremont,

**CONSIDÉRANT** que l'éco-organisme VALOBAT prend désormais en charge une partie des frais de location, de collecte et de traitement de la benne gravats, y compris pour les déchets des professionnels.

**RAPPELANT** que le conseil communautaire du 24 septembre 2024, a validé la gratuité des tarifs pour les flux :

	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs oct. 2024/2025
Bois aggloméré	12€/m <sup>3</sup>	13€/m <sup>3</sup>	Gratuit
PVC	18€/m <sup>3</sup>	19,5€/m <sup>3</sup>	Gratuit
Plâtre	26€/m <sup>3</sup>	28,1€/m <sup>3</sup>	Gratuit

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission déchets réunie le 10 décembre 2024, il est proposé au conseil communautaire d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
<b>Bois brut</b>	4,9€/m <sup>3</sup>	<b>5€/m<sup>3</sup></b>
<b>Végétaux</b>	13€/m <sup>3</sup>	<b>13€/m<sup>3</sup></b>
<b>Encombrants</b>	19,5€/m <sup>3</sup>	<b>21,90€/m<sup>3</sup></b>
<b>Gravats</b>	19,5€/m <sup>3</sup>	<b>10€/m<sup>3</sup></b>
<b>Pneus</b>	28,1€/m <sup>3</sup>	<b>28,90€/m<sup>3</sup></b>
<b>DDS</b>	4,4€/kg	<b>4,4€/kg</b>

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTÉ** l'application des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les professionnels en déchèteries selon le tableau ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 18 décembre 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT

